



# PLU | Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE LOCMARIA

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN



Pièce du PLU

# 6.2.1

## NOTICE SANITAIRE

Approuvé le 26 mars 2024

Cittànova



<b>1</b>	<b>L'EAU</b>	<b>5</b>
1.1	Les ressources	5
1.2	Le réseau	7
1.3	La qualité	8
<b>2</b>	<b>L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>9</b>
2.1	L'assainissement collectif des eaux usées	9
2.2	L'assainissement non collectif	12
2.3	Situation projetée pour l'assainissement	16
2.4	L'assainissement des eaux pluviales	17
<b>3</b>	<b>LA GESTION DES DÉCHETS</b>	<b>18</b>
3.1	Contexte législatif et réglementaire	18
3.2	L'organisation de la gestion des déchets	20
3.3	Les ordures ménagères	21
3.4	La collecte sélective et la valorisation des déchets	22



# 1. L'EAU

## 1.1 LES RESSOURCES

La production et la distribution de l'eau sur Belle Ile en Mer est assurée depuis 2012 par le syndicat Eau du Morbihan regroupant 196 communes pour la partie production et transport et 107 pour la partie distribution.

Compte-tenu de son éloignement par rapport au continent, de sa grande superficie et de sa population, Belle-Île-en-Mer possède un unique réseau d'eau potable, couvrant les quatre communes de l'île.

Cette mise en commun comprend trois retenues d'eau artificielles permettant un stockage de 835 000 m<sup>3</sup>. Leur alimentation se fait par ruissellement et par remplissage à partir des trois prises d'eau permanentes et trois prises d'eau à usage exceptionnel mobilisées en cas de déficit de remplissage des retenues.

- le barrage de Bordilla, construit en 1941 et d'une capacité de 111 000 m<sup>3</sup>,
- le barrage d'Antoureau, construit entre 1967 et 1969, d'une capacité de 246 000 m<sup>3</sup>,
- le barrage de Borfloc'h, le plus récent, construit entre 1992 et 1993, d'une capacité de 478 000 m<sup>3</sup>.

La ressource locale repose, depuis 2014, sur une unité de production à partir d'eaux superficielles, l'usine de traitement d'eau potable d'ANTOUREAU sur la commune du Palais. Sa capacité est de 250 m<sup>3</sup>/h ; 5000 m<sup>3</sup>/jour.

Le remplissage des 3 barrages ne dépend que des précipitations annuelles. Ils sont alimentés grâce à 6 stations de captage installées dans les vallons ayant les ruissellements les plus importants :

- Locquetas sur la commune de Sauzon
- Port York (100 m<sup>3</sup>/h) sur les communes de Locmaria et le Palais,
- Port Guen, sur la commune du Palais
- Grands Sables (100 m<sup>3</sup>/h) sur la commune de Locmaria,
- Coletty (120m<sup>3</sup>/h) sur la commune de Locmaria,

Un arrêté préfectoral en date du 2 Juillet 2002 déclare d'utilité publique les périmètres de protection des cinq prises



- Localisation des bassins versants destinés à l'alimentation en eau potable -

d'eau destinées à l'alimentation humaine de la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer. Cet arrêté préfectoral précise les prescriptions à mettre en oeuvre pour assurer une protection des prises d'eau de tous risques de pollutions accidentelles. Cela implique l'application de prescriptions particulières réparties en zones de protection rapprochée et en zones de protection complémentaires. Ces prescriptions constituent une annexe du PLU.

Trois captages de secours sont également présents : Bordustard (Le Palais, 40m<sup>3</sup>/h), Port Guen (Le Palais, 48m<sup>3</sup>/h) et Locqueltas (Sauzon, 60m<sup>3</sup>/h). Pour ces trois captages, une enquête de définition de périmètre est en cours permettant de définir les différentes zones de protection. Un arrêté de Périmètre de Protection de Captage sera pris pour officialiser leurs emprises parcellaires et les usages autorisés.

Avant d'être distribuées et consommées par la population, les eaux brutes subissent des traitements : traitement physico-chimique poussé, affinage et désinfection.

Mise en service en 1965, la station de Bordilla nécessitait une mise en conformité en raison de son ancienneté et de l'évolution des normes concernant la production d'eau potable. Une nouvelle usine de traitement d'eau potable avec double processus de potabilisation a été inaugurée le 4 juillet 2014 à Antoureau.

Alimentée par les trois retenues dont le volume total est de 835 000 m<sup>3</sup>, l'usine produit une eau de qualité et dispose d'une capacité de 250m<sup>3</sup>/h, contre 200m<sup>3</sup>/h auparavant, soit une production journalière pouvant atteindre 5 000 m<sup>3</sup> (fonctionnement sur 20h maxi). Les pointes de consommation étaient précédemment de 4 000 m<sup>3</sup>/j, ce qui laisse une marge tenant compte de l'évolution constante du nombre d'abonnés.

A Locmaria, on compte également 2 unités mobiles de 25 m<sup>3</sup>/ heure. Les eaux sont refoulées vers le barrage de Borfloc'h. (source Agenda 21)

Pour l'année 2019, le rapport d'activités relatif à l'alimentation en eau potable précise les éléments suivants :

- volume d'eaux brutes : 505 879 m<sup>3</sup>,
- volume consommé : 411 375 m<sup>3</sup>
- nombre d'abonnés : 6508,
- linéaire de réseau hors branchement : 233 Km,
- station de traitement des eaux : Antoureau (250 m<sup>3</sup>/h).

Le volume d'eau produit est très variable selon la période de l'année. Durant l'été, la fréquentation touristique implique la production d'un volume d'eau très important pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

La ressource locale repose sur un unique point de captage : OPR0000082868 de Bordilla, au Palais. Les volumes prélevés sur les dernières années sont les suivants (Source EauFrance-BNPE) :

Année	Volume total (m <sup>3</sup> )
2020	515 03
2019	490 88
2018	514 19
2017	495 20
2016	505 87
2015	485 70
2014	490 74
2013	500 46





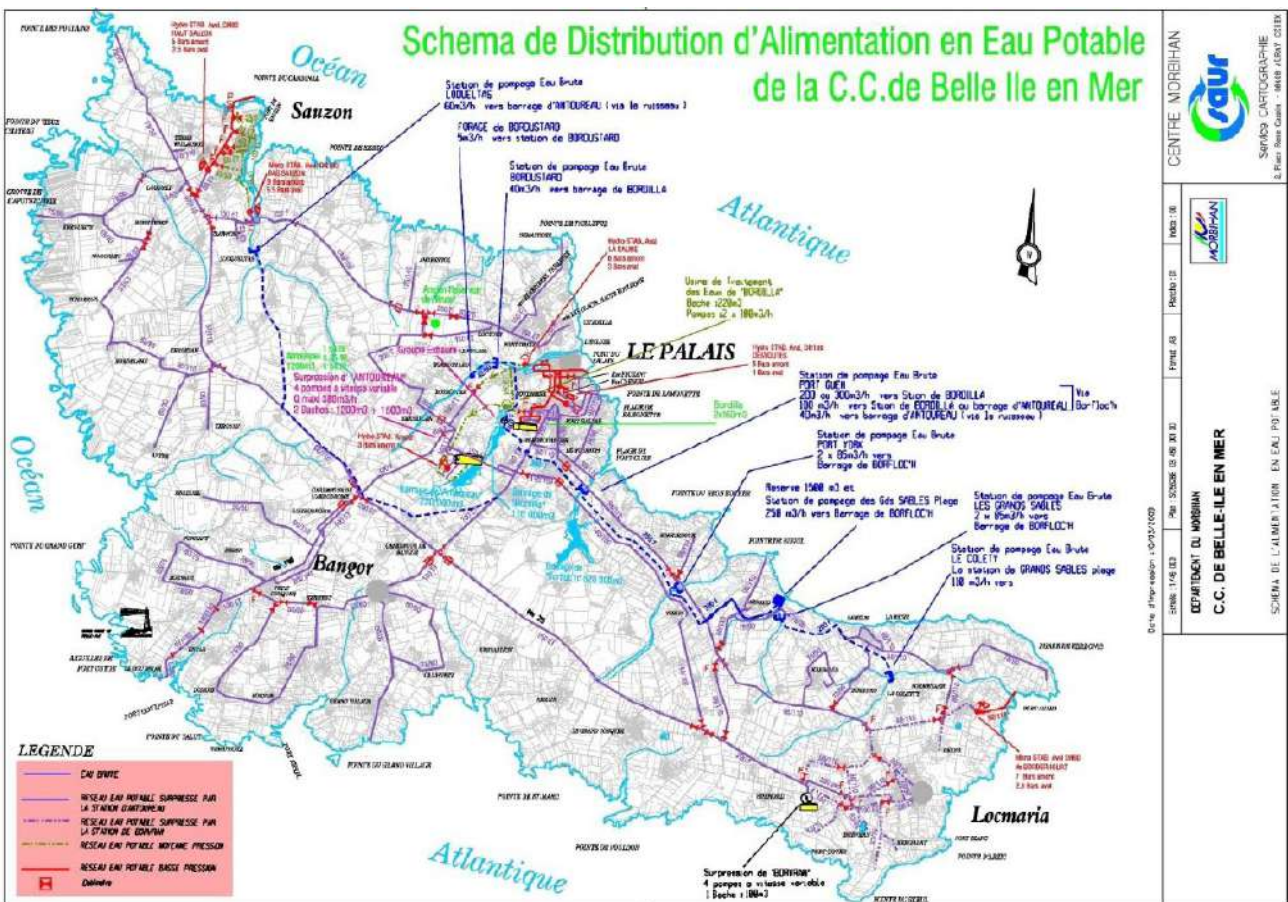
## 1.2 LE RÉSEAU

Le réseau de distribution représente un linéaire de 253,9 kilomètres.

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Le rendement du réseau de distribution à Belle-Île est de 86.9% en 2020. L'avancement des démarches de protections des points de captage est de 81%.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution en les rapportant à la longueur des canalisations. En 2020, il est de 0,7 m<sup>3</sup>/km/j.

A l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, l'indice linéaire des pertes est de 0,8 m<sup>3</sup>/j/km en 2014.



Une actualisation du Schéma directeur Eau du Morbihan a été réalisée en 2014 pour prendre en compte les évolutions des besoins des secteurs à l'horizon 2030.

## 1.3 LA QUALITÉ

La qualité de l'eau potable évaluée en fonction de paramètres physico-chimiques et bactériologiques est mesurée par l'ARS et l'exploitant, Eau du Morbihan.

L'eau potable distribuée en 2021 à Belle-Île a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 90 % des échantillons.

Périmètre	Infrastructure de production	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physicochimiques	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physicochimiques NON CONFORMES
CT Auray-Belle-Ile / CCBI	Bordilla/ Antoureau	7	0	8	0

- Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire, exercice 2018 -

Plusieurs facteurs influent la qualité de l'eau brute d'une retenue : son environnement immédiat, son exposition, son taux de renouvellement, sa profondeur et son ancienneté. L'eau provenant des barrages de Bordilla et d'Antoureau sont relativement proches sur les paramètres physico-chimiques. Leurs charges organiques et matières azotées sont élevées. L'eau de Borfloc'h contient moins de matière organique (25% de COT en moins). A Borfloc'h, les métaux (fer et manganèse) évoluent significativement entre la période hivernale et estivale. La concentration en nitrates est de 2mg/L sur l'année pour les trois barrages.

Les analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine réalisées par l'ARS indiquent qu'en 2019, toutes les analyses sont conformes aux limites de qualité.

Périmètre	Infrastructure de production	Taux de conformité - microbiologie	Taux de conformité - paramètres physico-chimiques
CT Auray-Belle-Ile / CCBI	Bordilla/ Antoureau	100%	100%

- Taux de conformité (portant sur l'eau sortie usine), exercice 2018 -

qualité de l'eau distribuée	
<b>bactériologie :</b> 23 analyses conformes aux limites de qualité sur 23 réalisées	<b>nitrates :</b> 23 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 23 réalisées teneur maximale : 2 mg/L teneur moyenne : 1 mg/L
<b>dureté :</b> TH moyen de 16 °f eau peu calcaire	<b>pesticides :</b> 3 analyses conformes sur 3 réalisées en sortie de station. Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule
<b>autres paramètres:</b> Les dépassements de référence de qualité ont concerné des teneurs en carbone organique total.	

- Qualité de l'eau distribuée en 2021 à Belle-Île, ARS Bretagne Infocartre -



# 2 L'ASSAINISSEMENT

## 2.1 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

En charge de la gestion de l'assainissement sur le territoire insulaire, la CCBI est adhérente au Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE). Créé par le Conseil général du Morbihan, ce service a pour mission d'apporter les connaissances techniques aux maîtres d'ouvrage sur le fonctionnement des ouvrages.

A Belle-Île-en-Mer, le service est exploité en affermage et le délégataire est la société SAUR pour une durée de 8 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ses missions sont d'assurer l'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service de collecte et de traitement des eaux usées, le contrôle des branchements, la vérification de l'état du réseau, la détection des dysfonctionnements, la réalisation des travaux et les relations avec les usagers du service de l'assainissement collectif.

Le réseau de collecte concerne six bassins versants : le bassin de Le Palais et Sauzon, le bassin du bourg de Bangor, le bassin du bourg de Locmaria, le bassin d'Envague/kervilahouen/Petit-Cosquet à Bangor, le bassin de Bordehouat à Locmaria, le bassin du Grand Cosquet à Locmaria.

Le réseau de collecte gravitaire en place est de 58,5 km et celui sous pression (canalisations de refoulement) est de 30,3 km (rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2020).

49 postes de refoulement publics assurent le transfert des effluents soit vers des réseaux gravitaires soit vers les stations de traitement.

Le réseau compte 3 614 abonnés en 2020 dont 516 à Locmaria.

Données techniques	2019	2020	Variation N/N-1
ombre de station d'épuration	6	6	-
Nombre de postes de relevage	49	49	-
Linéaire de conduites (rgavitaire + refoulement)	88 887 ml	88 785 ml	- 0,1%
Capacité épuratoire existante en EH	11 850 EH	11 850 EH	-
Données Usagers	2019	2020	Variation N/N-1
Nombre d'usagers facturés	3 575	3 614	+ 1,1%
Volumes assujettis en m <sup>3</sup>	2 7 1 105	252 559	- 6,8%
Consommation moyenne par abonné en m <sup>3</sup>	m75,8	69,9	- 7,8%

- Les chiffres clés du service 2019 - 2020 -

Chaque bassin correspond à une station de traitement des eaux usées caractérisée par sa capacité épuratoire. Locmaria dispose de trois stations :

- la station du Skeul, Locmaria depuis 1979 : traite les eaux usées du bourg de Locmaria par lagunage naturel et a été dimensionnée pour traiter la pollution 1 000 eq. hab. soit 60 kg/jour et un débit de 150 m<sup>3</sup>/jour.
- la station de Bordehouat, Locmaria depuis 1994 : traite les eaux collectées dans le village de Bordehouat mais du camping de Port An Dro en période estivale. Sa capacité est de 400 eq. hab. soit 24 kg/jour de pollution et 60 m<sup>3</sup>/jour d'effluents.
- la station du Grand Cosquet, Locmaria : reçoit les effluents collectés dans le seul village de Grand Cosquet. Ce lagunage naturel peut recevoir les eaux usées de 500 équivalents habitants et éliminer une pollution de 30 kg/jour pour un débit journalier de 75 m<sup>3</sup>.

Trois autres sont présentes dans les autres communes :

- la station de Bruté, Le Palais : ne reçoit plus que les effluents de Le Palais et Sauzon depuis la mise en service des STEP de Bangor en 2017. Mise en service en 2013 elle peut traiter, par lagunage, les eaux usées de 8 000 équivalent habitants. La charge de pollution acceptable est de 480 kg/jour et sa capacité hydraulique est de 3 000 m<sup>3</sup>/jour en hiver et 3 700 m<sup>3</sup>/jour en été.
- la station du Petit Cosquet, Bangor : mise en service en 2017, reçoit les eaux usées des villages d'Envague,

Kervilahouen et Petit-Cosquet et fonctionne sur le principe des filtres plantés de roseau. Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 600 équivalents habitants soit 36 kg/jour de charge organique et un débit de 110 m<sup>3</sup>/jour.

- la station du bourg de Bangor, mise en service en 2017, elle reçoit les eaux usées issues du bourg de Bangor et fonctionne sur le principe des filtres plantés de roseau. Elle traite la pollution de 1 350 équivalents habitants soit 81 kg/jour de charge organique et un débit de 280 m<sup>3</sup>/jour

La répartition des eaux usées produites est de 11% pour Locmaria et de 59% pour le Palais, 15% pour Sauzon, 14% pour Bangor. On note donc des volumes moyens par abonné moins importants à Locmaria (part de résidences secondaires raccordées plus importante et part moins importante d'établissements).

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	2019	2020	Variation N/N-1
Volumes épurés en m <sup>3</sup>	574 005	618 067	+7,7%
Quantités de boues produits en t de MS	129,05	86,52	-33%
Rendement réseau (V traité/V facturé)	212%	245%	+15,5%
Bilans journaliers d'autosurveillance réalisés	22U <sup>1</sup>	23U <sup>2</sup>	+4,5%

- Les chiffres clés du service en 2019 et 2020 -

Bilans annuels des stations de traitements :

- Les 3 STEP de Locmaria ont des résultats épuratoires excellents et respectent les contraintes de rejet imposées. Les rendements minimum en DCO et MES ne sont pas atteints le 6 octobre 2020 sans que cela n'occasionne de dépassement des concentrations à respecter au niveau du rejet. La STEP du Skeul atteint en moyenne, 42% de la capacité organique nominale et 110% de la capacité hydraulique nominale sur le secteur d'Envague. En période de pointe, ce sont respectivement 75% de la capacité organique nominale et 500% de la capacité hydraulique nominale qui sont atteintes. La STEP du Grand Cosquet atteint en moyenne, 31% de la capacité organique nominale et 60% de la capacité hydraulique nominale sur le secteur d'Envague. En période de pointe, ce sont respectivement 49% de la capacité organique nominale et 375% de la capacité hydraulique nominale qui sont atteintes. La STEP de Bordehouat atteint en moyenne, 41% de la capacité organique nominale et 91% de la capacité hydraulique nominale sur le secteur d'Envague. En période de pointe, ce sont respectivement 79% de la capacité organique nominale et 735% de la capacité hydraulique nominale qui sont atteintes.
- Les deux STEP de Bangor respectent les normes de rejet imposées. la STEP du bourg de Bangor a fonctionné en moyenne à 59 % de sa charge hydraulique nominale et à 32 % de sa charge organique nominale. En période de pointe lors de la période estivale, ce sont respectivement 56% de la capacité organique nominale et 280% de la capacité hydraulique nominale (pluviométrie exceptionnelle au premier trimestre) qui sont atteintes. La STEP du Petit Cosquet atteint en moyenne, 76% de la capacité organique nominale et 108% de la capacité hydraulique nominale sur le secteur d'Envague. En période de pointe, ce sont respectivement 106% de la capacité organique nominale et 540% de la capacité hydraulique nominale qui sont atteintes.

Les résultats épuratoires sont excellents. Les abattements réglementaires sont largement atteints, y compris en période de pointe/non rejet.

Les rejets de lagunes de Locmaria sont soumis aux exigences de l'arrêté ministériel modifié du 21 juillet 2015 et aux arrêtés préfectoraux de régularisation datés du 22 février 2017 qui préconisent en moyenne sur 24h :

- un rendement de 60% ou une consommation de 200mg/l sur le paramètre DCO (demande chimique en oxygène)
- un rendement de 60% ou une concentration de 35mg/l sur le paramètre DBO5 (demande biologique en oxygène)
- un rendement de 50% sur le paramètre MES (matière en suspension)
- un pH compris entre 6 et 8,5
- une température inférieure à 25°C.

Les débits en entrée et sortie doivent être relevés au moins une fois par jour (opérationnel depuis fin 2017). Concernant les déversements, 671 heures soit plus de 25 jours de déversements au milieu naturel ont été décomptés au niveau du poste de relevage des eaux usées de Bordenne (bassin versant du bourg de Locmaria) dont 60% entre le 8 janvier et le 7 mars 2020. Cela s'explique par la rupture de canalisation à Borvran le 8 janvier et une pluviométrie exceptionnelle. Les débords s'effectuent 600 mètres à l'amont de Port Maria. Il convient de réduire très fortement

les déversements à cet endroit.

Pour y remédier partiellement, la capacité horaire de pompage a été doublée début 2020 au poste de relevage des eaux usées d'Envague.

La capacité épuratoire équivaut en 2019 à 11 850 équivalents habitants, qui couvre les habitations principales et secondaires mais qui doit également traiter les eaux usées des hôtels, restaurant et autres campings raccordés au réseau.

Le taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau en 2020 est de 92.3%.

La conformité et la performance des ouvrages est complète.

	<b>DCO</b>	<b>DBO5</b>	<b>MES</b>	<b>NTK</b>	<b>Pt</b>
<b>Skoul</b>	89 à 97%	97 à 99%	85 à 96%	96 à 99%	82 à 97%
<b>Bordehouat<sup>3</sup></b>	100%	100%	100%	100%	100%
<b>Gd Cosquet<sup>4</sup></b>	0 à 71%	69 à 87%	0 à 58%	58 à 86%	0 à 32%
<b>seuils à respecter</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>50%</b>	/	/

- Abattements constatés, RPQS assainissement collectif 2019 -

<b>Code</b>	<b>Indicateur de performance</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées	98,48%	98,29%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120)	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	95%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacuées selon des fibres conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créances (en Euros/m3)	0,000 €	0,000 €
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (pour 1000 habitants)	0,175	0,163
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5,6	10,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,29%	0,02%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	83,2%	92,3%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (en années)	5,8	8,6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,76%	1,05%
P258.1	Taux de réclamation pour 1000 abonnés	0,00	0,00

- Indicateurs de performance, RPQS assainissement collectif 2019 -

Etude de programmation et de planification des travaux d'assainissement sont en cours :

- Réhabilitation du réseau des hameaux de Pouldon et Coléty (Locmaria).

## 2.2 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré, en régie, par la Communauté de communes. Cette compétence déléguée par les 4 communes de l'île depuis juillet 2003.

En 2021, le SPANC dessert 3 668 habitants et présente une conformité des dispositifs d'ANC de 48.2%.

Le SPANC est compétent pour la réalisation des diagnostics initiaux (réalisé entre 2003 et 2006 par la SAU), les visites périodiques des installations existantes (initiées en 2013 et réalisées exclusivement en régie), les diagnostics obligatoires en cas de vente immobilière depuis le 1er janvier 2011 (réalisé en régie depuis 2015), les contrôles préalables de la conception (préalable à tous travaux de réalisation ou de modification d'une installation) réalisés en régie depuis 2015, les contrôles de la bonne exécution (préalable à tous travaux de remblaiement de nouvelles installations ou de modifications) réalisé en régie depuis 2015.

Les compétences facultatives à savoir, la réhabilitation des installations sous maîtrise d'ouvrage publique depuis le 9 février 2016 ont permis la réalisation de 75 chantiers entre 2016 et 2020. Le SPANC est également compétent pour le traitement des matières de vidange depuis juillet 2014 sur la station d'épuration de Bruté.

Données techniques	2020	2021	Variation N/N-1
Nombre estimé d'installations	2 600	2 620	+0,8%
Capacité épuratoire estimée en EH	12 000 EH	12 100 EH	+08%
Données usagers	2020	2021	Variation N/N-1
Nombre d'usagers facturés	2 978	Non communiqué	/
Volumes d'eaux usées estimés en m3	153 179	Non communiqué	/
Consommation moyenne estimée en m <sup>3</sup> par usager	51,4	/	/
Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	2020	2021	Variation N/N-1
Quantités de boues dépotées en STEP en m <sup>3</sup>	1607	1661	+3,4%

- Les chiffres clés des caractéristiques techniques du service -

Pour l'année 2021, il en ressort la situation suivante :

- 52% des installations pour la plupart situées dans une zone à enjeu sanitaire, nécessitent une réhabilitation sous 4 ans (situées sur le bassin versant d'un captage d'eau potable ou d'une zone de baignade).
- Environ 33% des installations sont non conformes mais sans délai réglementaire de mise en conformité (sauf en cas de vente)
- Environ 15% des installations ont été classées conformes ou ne présentant pas de défaut majeur
- 74 installations ont été mise en conformité

Le taux global de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est en 2021 est de 48,2%, en légère hausse par rapport à 2020 (47,3%).

Type de contrôle Année	Visites périodiques	Contrôle de conception	Contrôle de travaux	Contrôle de vente	TOTAL	Réhabilitation (études/chantiers)
2013	154	10	13	33	210	0
2014	125	29	7	22	183	0
2015	396	82	28	39	545	0
2016	450	99	37	33	619	35/8
2017	480	71	37	22	610	80/7
2018	340	56	37	24	457	15/27
2019	130	53	29	32	244	0/16
2020	0	80	90	29	199	0/17
2021	290	95	92	40	517	0
<b>TOTAL</b>	<b>2365</b>	<b>575</b>	<b>370</b>	<b>274</b>	<b>3584</b>	<b>130/75</b>

- Type de contrôles réalisés par le SPANC depuis 2013 -

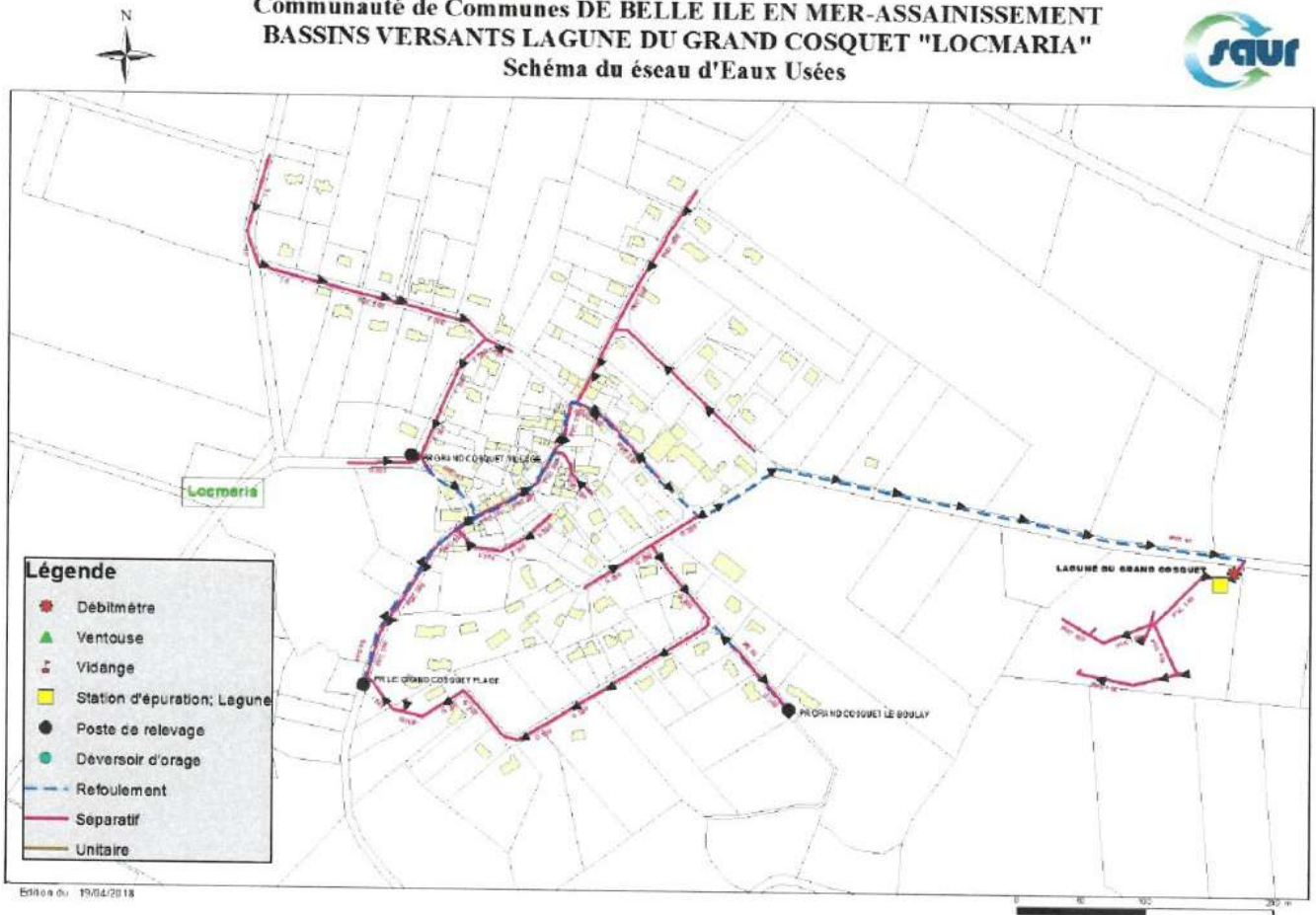
Le nombre de chantiers d'assainissement est très élevé en 2021. Le nombre d'installations contrôlées atteint plus de 2 550 soit la quasi-totalité du parc contrôlé en 9 ans. Environ une cinquantaine d'installations n'ont jamais été contrôlées mais seront programmées en 2022.

Dans le cadre de son schéma directeur d'assainissement actualisé en 2019, la communauté de communes a établi un programme de travaux portant sur son réseau d'assainissement collectif pour la période 2019-2030. Dans le programme est prévu notamment, la réhabilitation et le renouvellement de centaines de mètres linéaires de réseaux d'eaux usées sur les quatre communes.

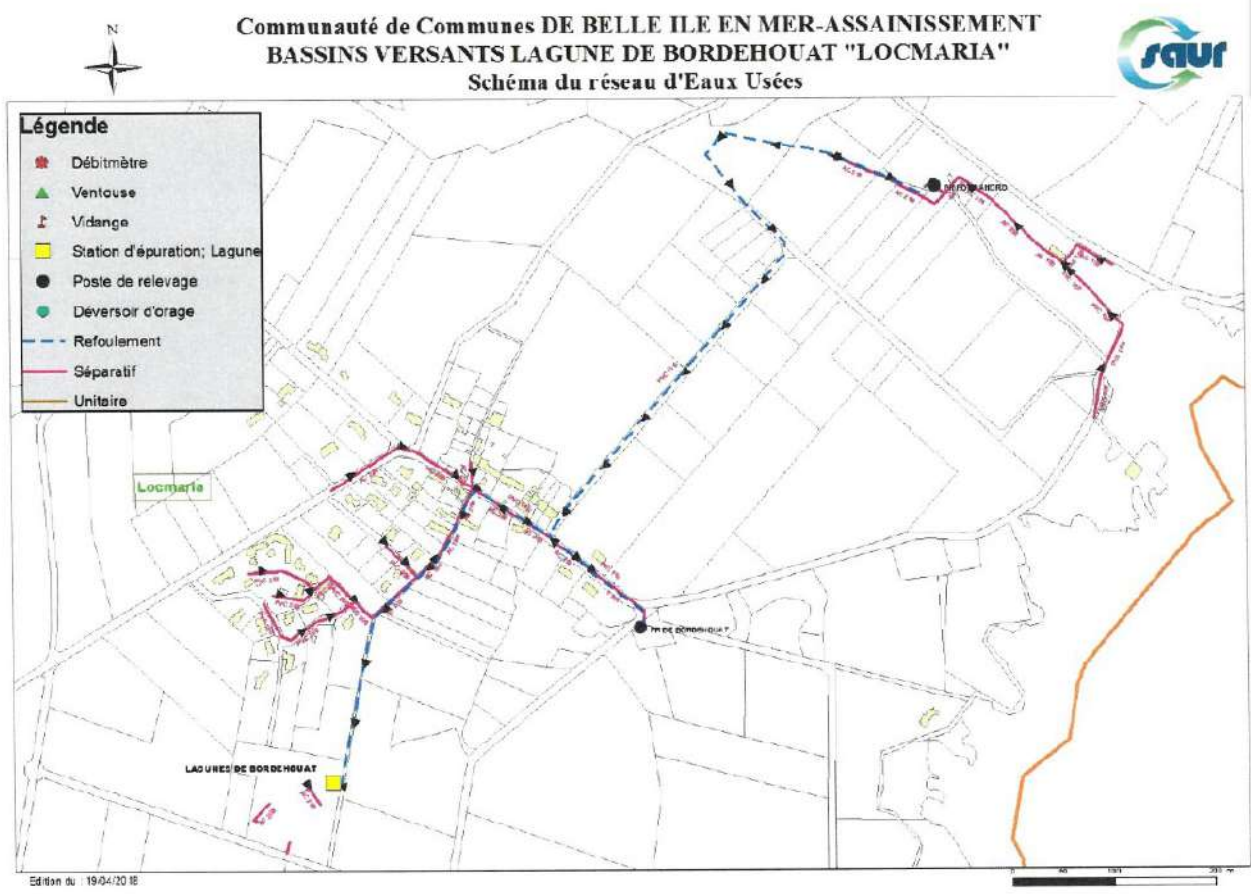
En 2021, a eu lieu la première phase de travaux avec la réhabilitation des centaines de mètres linéaires de réseaux par le biais de travaux en tranchées ou par chemisage ponctuellement.



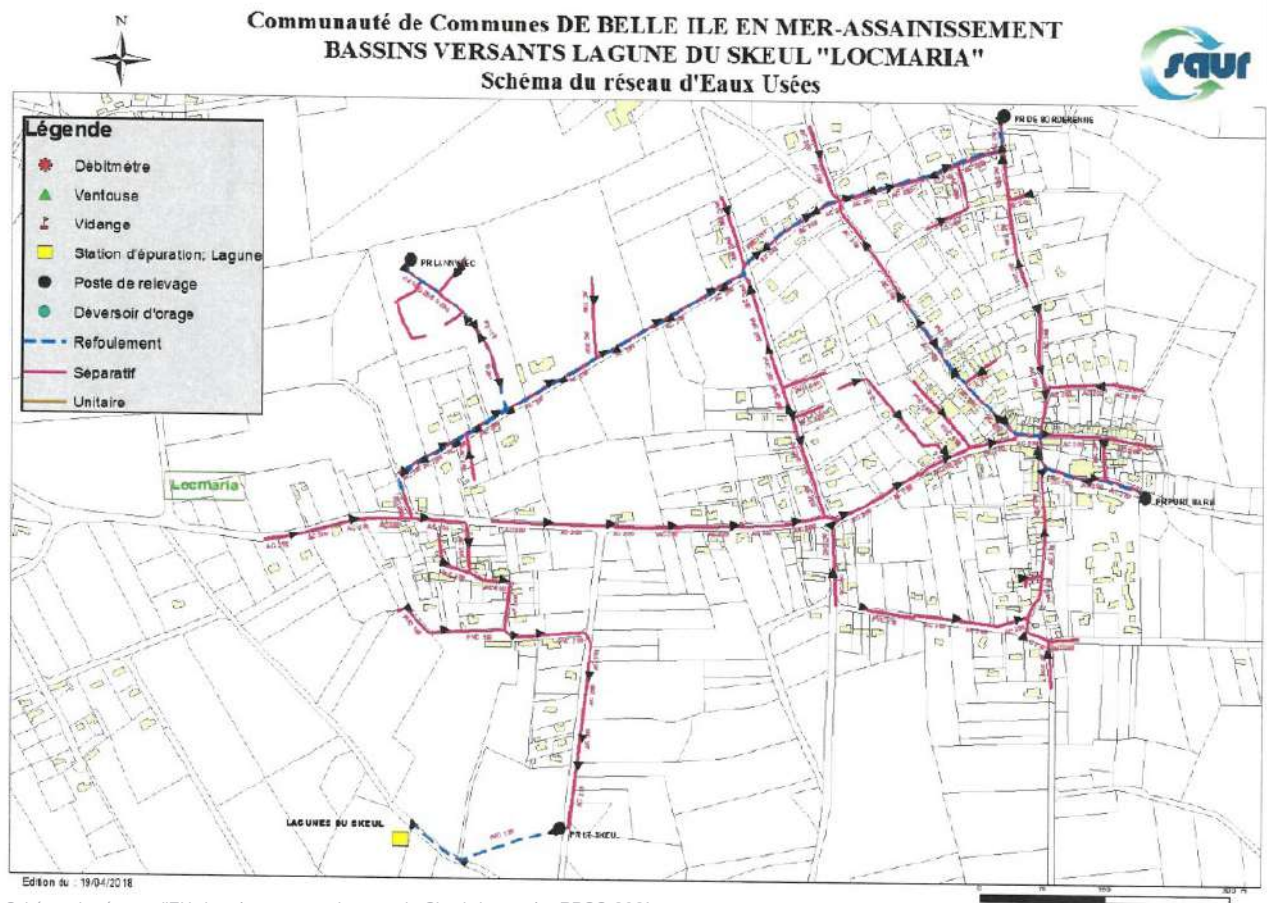
Communauté de Communes DE BELLE ILE EN MER-ASSAINISSEMENT  
 BASSINS VERSANTS LAGUNE DU GRAND COSQUET "LOCMARIA"  
 Schéma du éseau d'Eaux Usées



- Schéma du réseau d'EU, bassins versants du Grand Cosquet, Locmaria, RPQS 2021 -



- Schéma du réseau d'EU, bassins versants Lagune de Bordehouat, Locmaria, RPQS 2021 -



- Schéma du réseau d'EU, bassins versants Lagune du Skeul, Locmaria, RPQS 2021 -

## 2.3 SITUATION PROJÉTÉE POUR L'ASSAINISSEMENT

Le PLU rend obligatoire le branchement au réseau collectif d'assainissement pour toutes constructions ou installations engendrant des eaux usées. En l'absence de réseau collectif ou d'impossibilité techniques de s'y accorder, un dispositif d'assainissement non collectif sera admis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le règlement d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales est annexé au PLU.

## 2.4 L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le schéma directeur des eaux pluviales a été approuvé en 2019. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Tous les documents sont annexés au PLU.

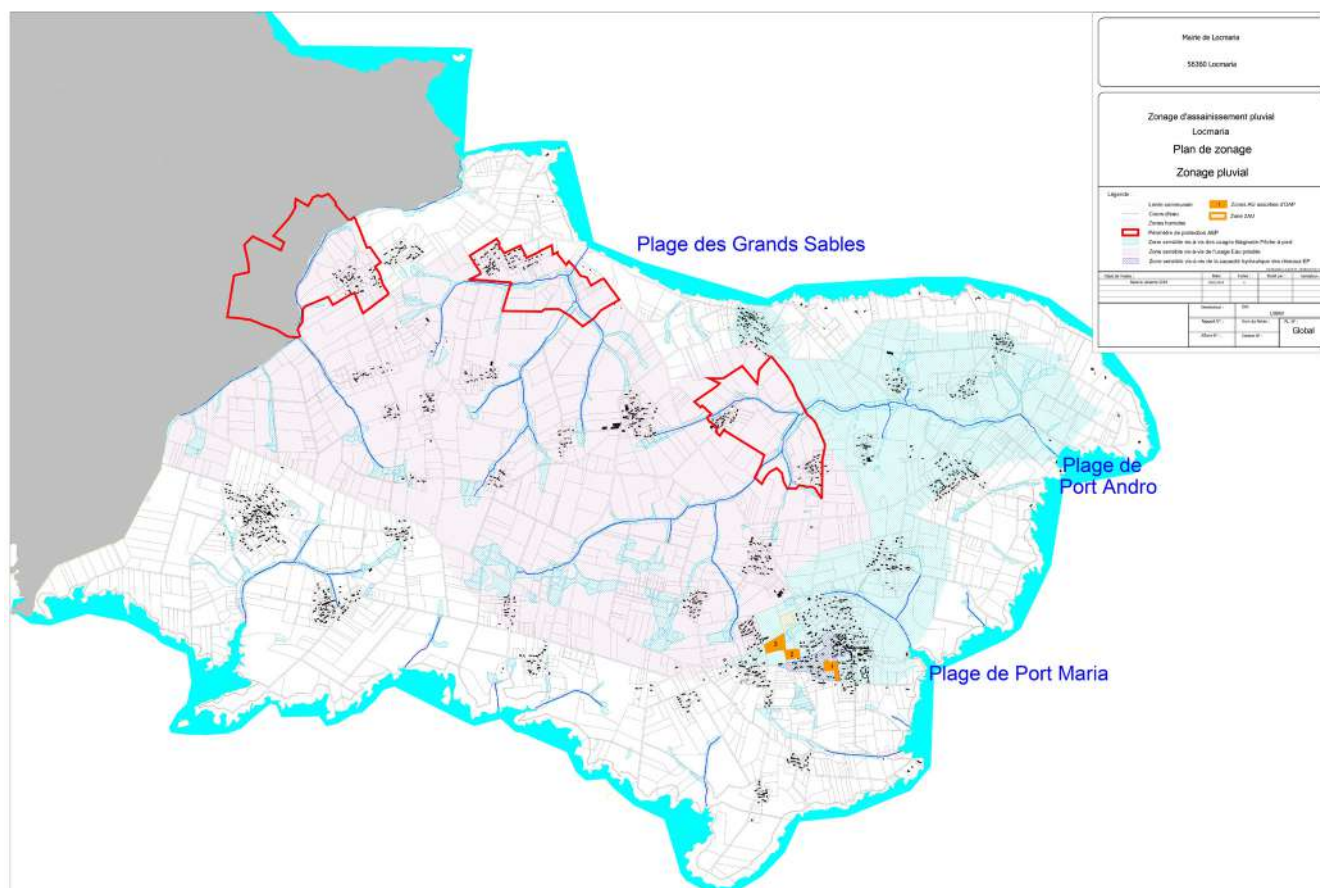
Dans le cadre des extensions de l'urbanisation et des surfaces artisanales, industrielles ou des équipements publics prévues par le PLU et faisant l'objet d'OAP, la mise en place de techniques favorisant la gestion des eaux de pluie à la parcelle, telles que le stockage, l'infiltration ou la réutilisation pour des usages domestiques sont privilégiées. Les constructions devront être compatibles avec le règlement d'assainissement des eaux pluviales en vigueur.

Dans les zones AU sur lesquelles des opérations d'ensemble seront développées, il est fortement recommandé pour la gestion des eaux de pluie de prévoir une cuve de récupération des eaux de pluie. Tout projet doit répondre à un débit de fuite de rejet à l'échelle de la zone à urbaniser maximum de 3 l/s/ha intercepté, bassin versant amon compris.

En l'absence de réseau ou en cas de réseau insuffisant, les dispositifs suivants sont à réaliser :

- les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales,
- les mesures prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.
- les installations nécessaires pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Plan du schéma de gestion des eaux pluviales de Locmaria





# 3 LA GESTION DES DÉCHETS

## 3.1 CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

La loi NOTRe d'août 2015 a confié aux Régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets. En Bretagne, la gestion des déchets est encadrée le Plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) 2020-2032. Le PRPGD repose sur deux trajectoires : la réduction à zéro de l'enfouissement des déchets en 2030 et la valorisation de l'ensemble des déchets bretons en 2040.

La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer possède les compétences «collecte» et «traitement» des déchets ménagers et assimilés. Le Grenelle de l'Environnement et la convention entre la CCBI et le CG56 (signée en 2009) fixent également des objectifs concernant la gestion des déchets. Pour y parvenir mais également éviter les dépôts sauvages, la communauté de communes possède le pouvoir de police spéciale des déchets ménagers et assimilés depuis le 1er janvier 2012 lui permettant d'amender les infractions commises.

### Les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixait notamment les objectifs suivants à l'échelle nationale :

- 10% de réduction des déchets ménagers et assimilés par habitant INSEE entre 2010 et 2020,
- 30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% entre 2010 et 2025,
- 55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025.

Ces objectifs n'auront, malgré la crise sanitaire, pas été atteints à Belle-Ile-en-Mer en 2020. En 2021, seul le ratio relatif au recyclage évolue favorablement (porté par les déchets verts notamment).

Loi sur la Transition Énergétique								
	Belle-Ile			Objectifs				
Déchets Ménagers et Assimilés	2010	2020	2021	2020	2025			
Production DMA	1233	1233	1397	1110	/	kg/hab. INSEE/an	-10%/hab.	
Enfouissement DNDNI	3570	2751	2898	2500	1785	Tonnes	-30% et -50%	
Recyclage DNDNI	24%	51%	53%	55%	65%		55% et 65%	

- La situation de Belle-Île-en-Mer vis-à-vis de la loi sur la Transition Énergétique -

Source: Rapport annuel 2021, CCBI

### Les objectifs de la loi relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC)

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC) vient ajouter de nouveaux objectifs dont les principaux sont :

Loi sur l'Économie Circulaire									
	Belle-Ile			Objectifs					
Déchets Ménagers et Assimilés	2010	2020	2021	2020	2025	2030	2035		
Production DMA	1233	1233	1397	1110	/	1048	/	kg/hab. INSEE/an	-10% puis -15%/hab.
Enfouissement DNDNI	3570	2751	2898	2500	1785	/	/	Tonnes	-30% puis -50%
Recyclage DNDNI	24%	51%	53%	55%	65%	/	/	% DNDNI	55% puis 65%
Recyclage DMA	23%	53%	52%	/	55%	60%	65%	% DMA	55%, 60% puis 65%
Enfouissement DMA	63%	41%	38%	/	/	/	10%	% DMA	10%
Valorisation non recyclables	0%	17%	18%	/	70%	/	/	% non recyclables	70%

Le recyclage des Déchets Ménagers et Assimilés (qui intègre les déchets dangereux et les déchets inertes) atteint quasiment l'objectif de 2025 grâce notamment au recyclage des gravats déposés en déchèterie.



## Les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bretagne

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bretagne adopté le 27 mars 2020, fixe les grands enjeux et objectifs à décliner sur le territoire. La production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant a augmenté de 9% sur la période 2016-2021 (quand l'objectif était une baisse supérieure à 12%). Il convient ici de faire remarquer que le nombre de chantiers (privés et publics) et la fréquentation touristique ont énormément augmenté depuis 2016. Cela rend le ratio kg/habitant à l'année particulièrement peu pertinent pour juger de la réduction des déchets par personne.

La production de végétaux par habitant a, elle, augmenté de plus de 40% sur la période 2016-2021 (contre un objectif de stabilisation fixé par le plan régional).

Les objectifs en matière de réduction des déchets organiques dans les déchets résiduels sont très ambitieux et ont peu de chance d'être atteints sans le respect par les professionnels (de la restauration notamment) de l'obligation de valorisation des déchets organiques.

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Bretagne								
	Belle-Ile			Objectifs				
	2016	2020	2021	2020	2025	2030		
Production DMA (hors végétaux)	1010	983	1104	889	/	758	kg/hab. INSEE/an	-12% puis -25%/hab.
Production Végétaux	208	249	293	208	/	166	kg/hab. INSEE/an	stable puis -20%
Composition OMr	35%	nc	nc	/	20%	15%	% de FFOM	20% puis 15%
Tarifcation Incitative	/	/	/	/	40%	55%	% population couverte	40% puis 15%

- La situation de Belle-Île-en-Mer vis-à-vis des objectifs du PRPGDB -

Source: Rapport annuel 2021, CCBI

## Les objectifs du PLP et du TER

Le nouveau programme local de prévention (PLP) a été validé et voté le 14 décembre 2020 par le conseil communautaire. La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer anime un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit d'un document obligatoire qui planifie la politique de prévention des déchets sur 6 ans qui vise à réduire les déchets à la source et favoriser l'économie circulaire.

La Communauté de communes a été désignée lauréat des appels à projets suivants :

- « territoire zéro déchet zéro gaspillage » (TZDZG) le 26 octobre 2015 pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018,
- « territoire économe en ressources » (TER) le 17 janvier 2019 pour la période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2022.

## 3.2 L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer s'est vue déléguer par les communes, la prévention et la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Ce service public est sous-traité depuis 1979, à un prestataire privé, l'entreprise Coved, qui gère également la déchèterie depuis le 1er juillet 2011. Le traitement des déchets dangereux des ménages est assuré par Triadis.

La CCBI a adopté son Plan local de prévention des déchets 2021-2026 en 2020. La communauté de communes possède le pouvoir de police spéciale des déchets ménagers et assimilés depuis le 1er janvier 2012 lui permettant d'amender les infractions commises.

La gestion des déchets ménagers et assimilés repose sur le guide de collecte et le règlement de facturation. Conformément au décret ministériel du 10 mars 2016, les règlements de collecte et de déchèterie ont été fusionnés le 30 juillet 2018 par l'adoption, par arrêté communautaire, du « guide de collecte ».

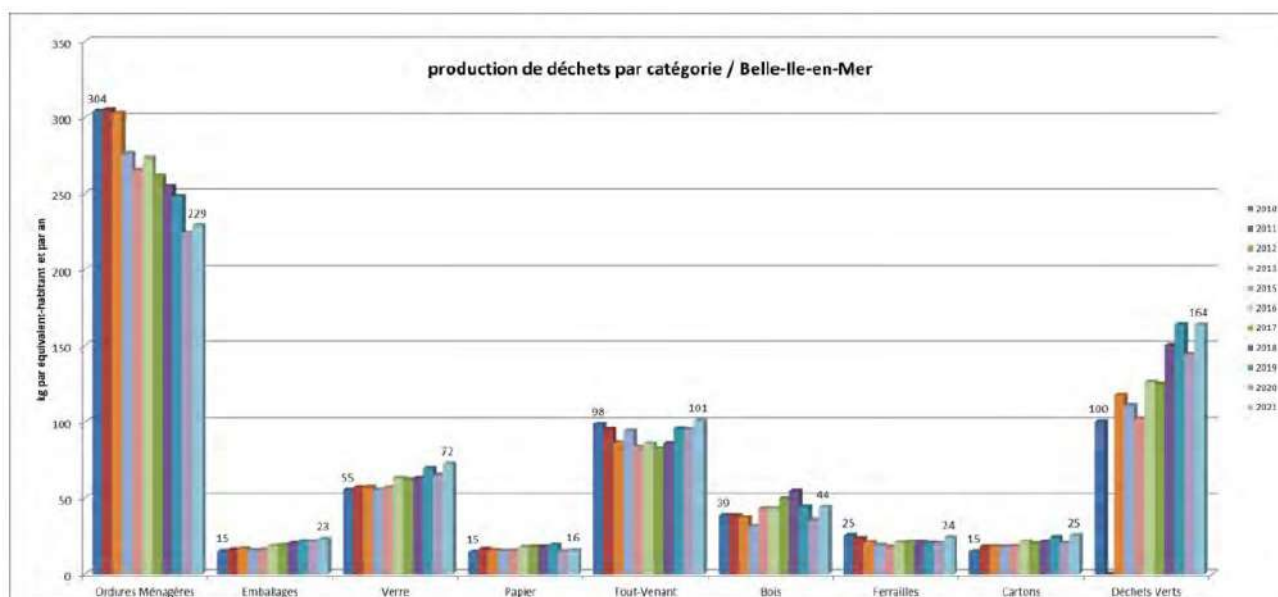
Le territoire de Belle-Île-en-Mer est doté d'un équipement permettant de gérer une majeure partie des déchets générés par la population permanente et saisonnière ; il comprend l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), le quai de transfert des emballages ménagers, la déchèterie, la plate-forme de broyage des déchets verts et le local de stockage des déchets dangereux des ménages : le site de Stang Huète, situé à Chubiguer (Le Palais).

L'ISDND de Stang Huète (ISDND) est exploitée depuis 1972. Le projet de réhabilitation du site de Stang Huète vise à :

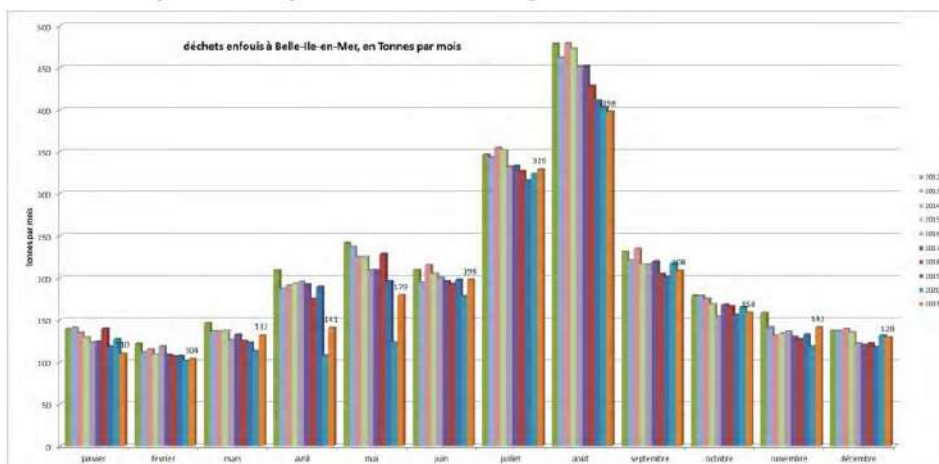
- Rallonger la durée d'exploitation de l'ISDND jusqu'en 2045 minimum en créant un nouveau casier (n°4) en lieu et place du casier 0 ;
- Améliorer la gestion des eaux pluviales du site en créant un « dôme » final commun aux casiers 1, 2 et 3a en stockant les déchets du casier 0 sur les casiers 1 et 2 et en complétant les couvertures des trois casiers par des limons, altérites et matériaux terreux décaissés au niveau du casier 0.

Le tonnage total de déchets produits sur 2021 (en intégrant les déchets verts, gravats, textiles, mobilier, électroménager, pneumatiques, déchets dangereux, piles, ampoules, ...) s'élève à un peu moins de 7 600 tonnes, (+6% depuis 2019) pour se situer juste en dessous de 700 kg/hab./an. Les tonnages sont supérieurs de 21% à ceux collectés en 2010 quand la population DGF a augmenté de 8% sur cette période.

Bénéficiant d'une forte attractivité touristique, Belle-Île-en-Mer est confrontée à des productions de déchets variables et plus ou moins importantes selon la période de l'année, la saisonnalité étant très marquée. Un tiers des tonnages des ordures ménagères résiduelles est collecté durant les mois de juillet et août. Ces mois représentent un tiers des tonnages collectés sur l'année.



Ordures Ménagères résiduelles			
Tonnes	2021	2020	évolution
janvier	110,04	126,96	-13,33%
février	103,8	101,62	2,15%
mars	131,86	112,84	16,86%
avril	140,68	107,42	30,96%
mai	179,2	123	45,69%
juin	197,86	177,74	11,32%
juillet	328,52	323,14	1,66%
août	397,7	402,96	-1,31%
septembre	208,26	217,82	-4,39%
octobre	158,42	164,8	-3,87%
novembre	141,12	118,3	19,29%
décembre	129,12	131,8	-2,03%
<b>TOTAL</b>	<b>2226,58</b>	<b>2108,4</b>	<b>5,61%</b>



- Les Ordures Ménagères résiduelles collectées et enfouies à Belle-Ile-en-Mer -

Source: Rapport annuel 2021, CCBI

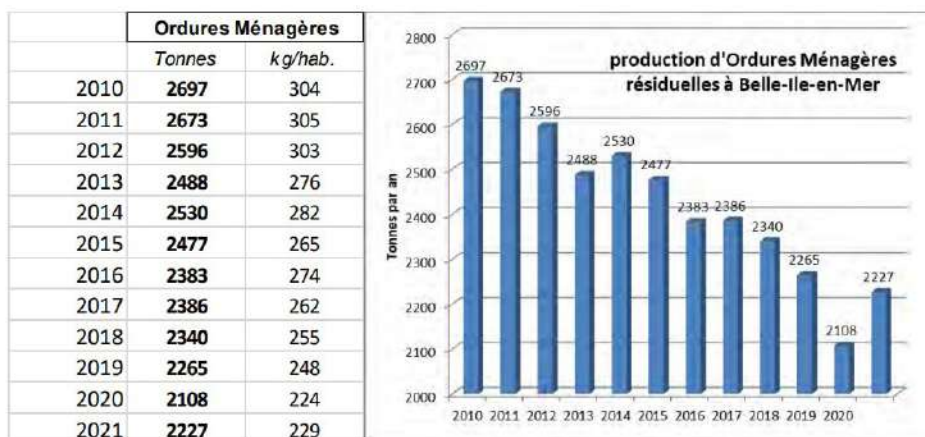
### 3.3 LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées et enfouies sur l'île, leur volume est en forte baisse depuis 2007.

Chaque année, plus de 2500 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères résiduelles sont collectés et enfouies dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Stang-Huète. L'arrêté d'autorisation d'exploiter de l'ISDND signé le 8 novembre 2019 par M. le Préfet du Morbihan est venu prolonger la durée d'exploitation jusqu'en 2045.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée uniquement en points de regroupement sur l'ensemble de l'île. Il en existe 370 répartis sur le territoire. Les fréquences de collecte varient selon les lieux et les saisons.

La production d'Ordures Ménagères résiduelles est légèrement en hausse après la crise sanitaire de 2020. La tendance est une baisse moyenne de 1,7% par an. Le ratio de production annuel de déchets rapporté à l'habitant est également en baisse.



- Production d'ordures ménagères résiduelles à Belle-Ile-en-Mer -

Source: Rapport annuel 2021, CCBI

### 3.4 LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères (résiduelles) et des emballages recyclables est organisée en points de regroupement sur l'ensemble du territoire. Les usagers ne disposent pas de bacs personnels mais doivent se déplacer sur l'un des 370 points répartis sur le territoire. Ces bacs sont nettoyés une fois par an par COVED.

L'équipe dédiée à la collecte des bacs roulants (3 agents et 3 supplémentaires en saison) dispose de 4 camions qui ont parcouru :

- 27 130 kilomètres pour les Ordures Ménagères résiduelles (soit -20% par rapport à la période 2014-2015 et +4% par rapport à 2019),
- 12 818 kilomètres pour les Emballages (hors verre), soit +3% par rapport à 2019 et +20% par rapport à 2018.

La collecte du verre et du papier s'effectue par apport volontaire (AV). Des bornes maillent le territoire insulaire. Jusqu'au 31 octobre 2021, c'était l'entreprise ENEZIA, missionnée par COVED qui relevait les bornes selon leur taux de remplissage. Aujourd'hui, c'est COVED qui a repris entièrement cette prestation. Le temps de collecte s'élève à 358 heures en 2021 soit une baisse de 6% depuis 2019.

Les déchets ménagers dits recyclables sont évacués par bateau. Ils sont vidés dans le quai de transfert de Stang-Huète et compactés puis ils sont expédiés et traités sur le continent. L'évacuation des déchets ménagers dits recyclables et du verre est réalisée via TMC. Les emballages ménagers (plastiques, acier, carton...) sont triés au centre de tri VENESYS appartenant au SYSEM à Vannes. Le verre transite par une plateforme de regroupement gérée par COVED et située à Theix (56) puis est transporté par CITEO pour son recyclage en Aquitaine. Le papier est, quant à lui, directement livré au niveau du site de production « Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui produit de la fibre moulée.

*Pour le papier, les résultats se maintiennent à un niveau de performance insuffisant. La principale raison reste la faible appropriation du geste de tri par les usagers (deux papiers sur trois sont encore déposés dans les Ordures Ménagères résiduelles par les usagers du service). Le ratio Tonnes par kilomètre est particulièrement bas du fait d'une faible densité de bornes (20 pour 85 km<sup>2</sup>).*

*Concernant le Verre, les indicateurs de performance se sont légèrement dégradés depuis 2018 notamment en lien avec l'indisponibilité des bornes mises en service au printemps 2017, nécessitant des ramassages plus fréquents et donc des kilomètres parcourus/temps de collecte plus importants.*

En 2021, 53,5 tonnes de plastiques ont été recyclées sur le périmètre de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer en 2021. En 2016, 863 tonnes de déchets recyclables sont collectées en vue de leur valorisation hors encombrants, soit 18 kg/hab d'emballages, 61 kg/hab de verre et 17 kg/hab de papier. Le ratio du verre est plus important à l'échelle de l'île qu'à l'échelle du département du Morbihan (46 kg/hab en 2011; cela s'explique par l'activité touristique de l'île (production des établissements de débits de boisson et de la restauration plus importante).

*Concernant les ordures Ménagères résiduelles, les indicateurs d'efficacité ont été nettement améliorés par rapport à la période 2014-2015 (+15 à 20%) par suite de la décision d'abandonner la collecte bihebdomadaire hors saison. Le ratio T/km baisse de 7% par rapport à l'année précédente malgré l'augmentation des tonnages produits (+5%). Le temps de collecte est légèrement en deçà du ratio de référence, marquant un service bien dimensionné.*

*Concernant les emballages (hors verre), les indicateurs d'efficacité sont très satisfaisants et démontrent que le service est optimisé. L'augmentation de la dotation en bacs jaunes (sur les points les plus fréquentés) mise en œuvre en 2017, ainsi que la collecte hebdomadaire supplémentaire en juillet/août, montrent déjà leur limite au vu de la progression des volumes d'emballages (+7 à 11% par an depuis 2015). Les nouveaux moyens qui seront déployés dans le cadre de l'extension des consignes de tri devraient permettre de faire face à cette augmentation soutenue du tri.*



Paradoxalement, les bornes subissent aussi la « concurrence » des apports de verre et papier directement dans les bennes dédiées disponibles en déchèterie et dont le tonnage s'élève à près de 100 tonnes en 2021.

2021	porte-à-porte Ordures Ménagères		porte-à-porte Collecte Sélective	
	Belle-Ile	réf. ADEME	Belle-Ile	réf. ADEME
Tonnes collectées /km	0,082	0,100	0,018	0,013
Tonnes collectées /h	1,363	1,450	0,277	0,206
2021	apport volontaire Verre		apport volontaire Papiers	
	Belle-Ile	réf. ADEME	Belle-Ile	réf. ADEME
Tonnes collectées /km	0,141	0,143	0,061	0,125
Tonnes collectées /h	2,290	2,150	1,442	2,080

- Indicateurs d'efficacité de Belle-Ile-en-Mer -

Source: Rapport annuel 2021, CCBI

Les déchets verts sont collectés à la plate-forme de broyage de Chubiguer. Depuis novembre 2016, le broyat de déchets verts est valorisé en co-compostage avec du fumier chez 6 agriculteurs volontaires. Il est ensuite épandu dans les champs de Belle-Ile. La communauté de communes incite les habitants à développer le compostage individuel. En 2021, 1594,36 tonnes de déchets verts ont été apportés et broyés en déchèterie soit une augmentation de 18% par rapport à 2020.

Par ailleurs, la communauté de communes est dotée de la déchèterie de Stang-Huète, qui accueille les ferrailles, les cartons, le bois et les tout-venants. La déchèterie Stang-Huète, exploitée par COVED, accueille l'ensemble des usagers du service afin de leur permettre de se débarrasser de leurs déchets verts, encombrants, bois, gravats, cartons, ferraille, appareils électroménagers hors d'usage, déchets de mobiliers, déchets dangereux, pneumatiques de véhicules légers, textiles usagés, etc. En 2021, 58 284 usagers ont été reçus en déchèterie, soit +30% par rapport à 2020.

Les travaux réalisés en 2014-2015 ont permis d'assurer davantage de confort pour les usagers. Les horaires sont très confortables avec près de 13 minutes d'ouverture par habitant (DGF) contre 6 à 12 minutes en moyenne. Le nombre de visites par an et par habitant est 5 à 6 fois supérieur à la moyenne nationale de 2019 (environ 1 visite par an et par habitant) si l'on considère la population DGF, 10 fois supérieure si l'on considère la population INSEE. Le nombre de visites par heure est également 2 à 3 fois plus élevé que la moyenne nationale, notamment sur juillet et août, où l'on peut atteindre ponctuellement plus de 50 visites par heure (d'où la présence d'un deuxième agent d'accueil). Ces déchets sont acheminés sur le continent via TMC. Ils représentent la majorité des déchets évacués. En 2021, 58 284 usagers ont été reçus en déchèterie. Les déchets dangereux des ménages (peinture, huiles...) sont également collectés à la déchèterie, 50,3 tonnes de déchets dangereux (soit 5,3 kg/hab. DGF/an) ont été collectés sur la déchèterie en 2020. En 2021, la quasi-intégralité des déchets dangereux ont fait l'objet d'une valorisation :

- 28 tonnes en valorisation énergétique (R1),
- 11 tonnes valorisées ultérieurement (R12/13),
- 5,5 tonnes en valorisation matière (R4/R5),
- 4,5 tonnes en incinération (D10),

Les déchets inertes des particuliers sont acceptés en déchèterie. En 2021, 408,34 tonnes de gravats ont été réceptionnés (+26% en un an). C'est l'entreprise SARL ABOUD qui prend en charge les inertes déposés en déchèterie pour criblage (et concassage au besoin) avant réutilisation sur les chantiers de l'île.



Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont pris en charge par l'éco-organisme Eco-Systèmes opérationnellement et financièrement pour l'enlèvement, le transport, le démantèlement et le recyclage des DEEE. C'est l'entreprise VEOLIA qui assure leur enlèvement hebdomadaire.

Les pneumatiques usagés sont collectés sur l'année en déchèterie par l'éco-organisme « Aliapur ». Ils représentent 7,9 tonnes.

L'écoorganisme « Eco-Mobilier » organise et prend en charge l'enlèvement, le transport, le démantèlement et le recyclage du mobilier hors d'usage. 220,26 tonnes ont été collectées en 2021 (+20% en un an).

La Ressourcerie se charge du vidage périodique des bornes de collecte textile présentes sur le territoire. Les tissus et vêtements sont ensuite revendus sur l'île ou envoyés en balle vers des friperies. Les bornes textiles déployées sur le territoire ont permis de collecter 7,01 tonnes en 2021.